

**TABLEAU DES DELAIS D'INSTRUCTION ET DES DELAIS DE PROCEDURE**

	DP	PC classique/PA	PCMI	CUA	CUB	PD
<b>Délai d'instruction classique (sans délai majoré)</b>	1 mois	3mois	2mois	1mois	2 mois	2mois
<p><b>Délai de 1 mois</b> pour envoyer la notification de délai supplémentaire ou de pièces manquantes à compter du dépôt (Majoration d'1 mois pour un dossier ABF( sauf CU) / Majoration de 3 mois pour les dossiers ERP)</p>						
<p>En cas d'incomplet, le pétitionnaire a <b>3 mois</b> à compter de la <b>1ère présentation du LRAR</b> pour compléter le dossier / début du délai d'instruction (cf. délai ci-dessus) à la date de dépôt des dernières pièces complémentaires reçues</p>						
<b>DECISION</b>						
<b>Transmission du dossier au contrôle de légalité</b>	15 jours à compter de la signature de l'acte					
<b>Délai du contrôle de légalité</b>	2 mois à compter de la réception en Préfecture					
<b>Contestation demandeur</b>	2 mois à compter de la notification					
<b>Contestation Droit des Tiers</b>	2 mois à compter de l'affichage de la décision sur le terrain	2 mois à compter de la notification			2 mois à compter de l'affichage de la décision sur le terrain	
<b>Délai de retrait de l'autorité compétente si décision illégale</b>	3 mois à compter de la signature de la décision					